

DELIBERATION N° DEL040-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 6 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 30 avril 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT,
L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 30/04/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 04/05/13)
Mme Michèle BREUILLE (Pouvoir à J. PAVAN en date du 05/05/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 06/05/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Rahim BAH,
Jérôme DESMOULINS, Michel ISSINDOU.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention sur les crédits
parlementaires au titre des travaux divers d'intérêt
local.**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement sur les crédits parlementaires.

En effet, la municipalité a la volonté de réhabiliter la salle des fêtes de manière à lui rendre sa vocation originale. Une fois les travaux achevés, la salle devra pouvoir être mise à la

disposition des Giérois pour l'organisation d'événements festifs (mariages, anniversaires...), dans le respect des normes en vigueur et avec un confort renforcé (chauffage, éclairage...).

Le montant estimatif de l'opération est de 250 000 € HT.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention sur les crédits parlementaires au titre des travaux d'intérêt local pour la rénovation de la salle des fêtes.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI